

Bruxelles, le 28 novembre 2022  
(OR. en)

15322/22

DEVGEN 219  
JEUN 178  
ACP 126  
RELEX 1609  
COHAFA 115  
COHOM 147  
SUSTDEV 206  
EDUC 407

## RÉSULTATS DES TRAVAUX

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 28 novembre 2022

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 14756/22

---

Objet: Plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE  
- Conclusions du Conseil (28 novembre 2022)

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE, adoptées par le Conseil lors de sa 3914<sup>e</sup> session, qui s'est tenue le 28 novembre 2022.

**Conclusions du Conseil sur le plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE**

Le Conseil de l'Union européenne

1. Reconnaît les contributions significatives que les jeunes apportent à la construction d'un avenir plus inclusif, plus équitable, plus durable et plus juste. Le Conseil rend hommage à ces jeunes dont le quotidien est consacré à rendre le monde meilleur. Leur vision, leur engagement et leur courage méritent le plus grand respect et toute notre gratitude. Il est primordial que l'éradication de la pauvreté, le développement durable, la prospérité et la paix se fassent pour, avec et par les jeunes. En plaçant l'autonomisation des jeunes au premier plan de son action extérieure, l'UE est déterminée à montrer l'exemple afin que les jeunes soient encouragés à participer et à agir pleinement et sur un pied d'égalité, de façon efficace, constructive et inclusive, et que des progrès soient réalisés sur la voie de la réalisation des engagements pris au niveau mondial en vue de construire des sociétés plus résilientes et inclusives. Par conséquent, le Conseil accueille avec gratitude les orientations relatives aux travaux que l'UE et les États membres continueront de mener, qui sont présentées dans la communication conjointe de la Commission et du haut représentant concernant un plan d'action pour la jeunesse dans l'action extérieure de l'UE pour la période 2022-2027, et prend l'engagement d'œuvrer en faveur de l'objectif consistant à accroître la participation constructive et active des jeunes et leur autonomisation dans le cadre de l'action extérieure de l'UE.
2. Souligne que les jeunes du monde entier sont des partenaires essentiels et fiables dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable (ODD), ainsi que d'autres grands accords et instruments multilatéraux, notamment l'accord de Paris sur le changement climatique, la déclaration et le programme d'action de Beijing, le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les résultats de leurs conférences d'examen, la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité et toutes les résolutions connexes ultérieures, la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations unies sur la jeunesse, la paix et la sécurité et leurs résolutions de suivi, qui sont au cœur de la mise en œuvre du pacte vert pour l'Europe, du nouveau consensus européen pour le développement et de la stratégie "Global Gateway" de l'UE.

3. Souligne que la promotion de la démocratie, de l'État de droit, de l'universalité et de l'indivisibilité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, du respect de la dignité humaine et des principes d'égalité et de solidarité passe nécessairement par un engagement plus fort de l'UE et de ses États membres auprès des jeunes du monde entier, susceptible de contribuer, à long terme, à l'amélioration des relations entre l'UE et ses pays partenaires. Les universités et les autres établissements d'enseignement général et professionnel, les organisations de jeunesse ou les organisations de jeunes entrepreneurs, les sections de jeunes des organisations syndicales et d'autres organisations axées sur la jeunesse sont des acteurs clés de la promotion d'un système mondial de défense des droits de l'homme et de la démocratie. Le Conseil reconnaît également que l'UE et ses États membres peuvent apprendre beaucoup des organisations dirigées par des jeunes et que la participation de ces dernières est essentielle à l'élaboration d'une politique inclusive.
4. Prend acte des résultats de la conférence sur l'avenir de l'Europe, et notamment de la participation structurée des jeunes dans les panels de citoyens européens.
5. Affirme sa détermination à ne laisser personne de côté et à faire en sorte que les jeunes participent et s'engagent pleinement et effectivement, sur un pied d'égalité, de façon constructive et inclusive et dans la diversité, sans aucune discrimination quelle qu'elle soit, y compris les discriminations fondées sur le sexe, la race, l'origine ethnique ou sociale, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, un handicap, l'âge, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, ou toute autre situation. Le Conseil s'engage à lutter contre les formes multiples et croisées de discrimination, à veiller à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme et à lutter contre les inégalités. Il convient d'adopter des approches porteuses de changements qui s'attaquent aux causes profondes des inégalités de genre dans les processus d'élaboration des politiques et de prise de décision afin d'aider les jeunes, en particulier les jeunes femmes, à participer et à gagner en autonomie, pleinement et efficacement, sur un pied d'égalité et de façon constructive.
6. Affirme son attachement à une approche fondée sur les droits de l'homme et à des principes directeurs en matière d'égalité de genre, tels qu'ils sont exprimés dans le nouveau consensus européen pour le développement et dans le plan d'action en faveur des droits de l'homme et de la démocratie pour la période 2020-2024. À cet égard, la Commission européenne a adopté une stratégie en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025 ainsi que le plan d'action de l'Union européenne sur l'égalité entre les hommes et les femmes (GAP III) intitulé "Un programme ambitieux pour l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes dans l'action extérieure de l'Union européenne" (2021-2025), dont la présidence s'est félicitée dans ses conclusions du 16 décembre 2020. Dans ce contexte, le Conseil invite la Commission à atteindre l'objectif de l'IVCDCI - Europe dans le monde, qui consiste à ce qu'au moins 85 % des nouvelles actions mises en œuvre au titre de cet instrument aient pour objectif principal ou significatif l'égalité de genre et qu'au moins 5 % de ces actions aient pour objectif principal l'égalité de genre ainsi que les droits et l'autonomisation des femmes et des filles.

7. Souligne que les jeunes sont de puissants vecteurs de changement et d'innovation, notamment par la mobilisation en faveur d'actions visant à trouver des solutions en matière de climat. Le choix de déclarer l'année 2022 "Année européenne de la jeunesse" met en évidence le rôle clé que jouent les jeunes dans les efforts déployés conjointement pour relever les défis mondiaux, lutter contre la pauvreté, combattre les inégalités, instaurer une paix durable et contribuer à une gouvernance démocratique inclusive, à une croissance économique inclusive et durable et au développement durable global dans leurs communautés, dans les États membres de l'UE et dans le monde.
8. Se déclare profondément préoccupé par le fait que la pauvreté, l'instabilité, la fragilité, les conflits, le changement climatique, la perte de biodiversité, la dégradation de l'environnement, les catastrophes naturelles et d'origine humaine, l'insécurité hydrique, alimentaire et énergétique, les déplacements forcés, les épidémies et les pandémies ainsi que d'autres défis sanitaires aggravent les inégalités systémiques existantes et menacent ce qui a été acquis de haute lutte en matière de développement humain, économique et social, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Les jeunes ont été particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19, qui a aggravé les discriminations existantes, en particulier à l'encontre des femmes, des filles et des groupes marginalisés, en ce qui concerne l'accès à l'éducation et le maintien dans l'éducation, les possibilités d'emploi, la mobilité, la sécurité et la santé physique et mentale. La pandémie de COVID-19 a une nouvelle fois démontré l'importance d'investir dans la santé et dans le développement humain, compte tenu de la désorganisation des services liés à la sexualité et à la procréation qui sont proposés aux jeunes, de l'augmentation des grossesses involontaires, de la mortalité maternelle et des mariages d'enfants, mariages précoces et mariages forcés, qui portent atteinte aux droits des jeunes et entraînent une aggravation des violences sexuelles et sexistes, qui sont déjà très répandues.
9. Exprime sa profonde inquiétude de voir que la participation et l'autonomisation pleines, effectives et constructives des jeunes, sur un pied d'égalité, ainsi que la pleine reconnaissance et la protection de tous les droits de l'homme, y compris les droits civils et politiques, ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, en particulier l'accès aux services sociaux de base et à la protection sociale, et l'accès à l'information, sont menacés, remis en question et réprimés dans un contexte de rétrécissement des espaces démocratiques et civiques, et prend l'engagement d'agir lorsque cela se produit. Le Conseil est également conscient qu'il est important de renforcer la lutte contre les discours de haine, la désinformation, la mésinformation et la propagande, tout en respectant la liberté d'expression.

## *Mobiliser*

10. Invite la Commission, le SEAE et les États membres à œuvrer de concert, selon l'approche Équipe Europe, afin de placer la participation significative et l'engagement constructif des jeunes au centre des préoccupations dans les enceintes internationales ainsi qu'aux échelons multilatéral, régional, national et local.
11. Invite la Commission, le SEAE et les États membres à associer réellement les jeunes du monde entier à l'ensemble des étapes de l'élaboration des politiques, des cycles des programmes, et des initiatives et du dialogue politique relatifs à l'action extérieure de l'UE et de ses États membres (Équipe Europe). Le Conseil rappelle qu'il est déterminé à soutenir une participation équitable, entière, effective et constructive des femmes et des jeunes, dans toute leur diversité, y compris dans toutes les sphères de la vie publique et politique, conformément au plan d'action de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratie 2020-2024. L'UE devrait également assurer une coordination et une responsabilisation accrues en matière de jeunesse, y compris un dialogue stratégique, inclusif et participatif avec les jeunes, les enfants, organisations de jeunesse et les organisations s'occupant d'enfants du monde entier, et s'efforcer de mettre en avant les aspirations et les solutions des jeunes et d'inclure le point de vue de la jeunesse dans le développement. Les actions de l'UE et des États membres devraient contribuer à donner aux jeunes les moyens d'agir et à leur permettre de contribuer à faire progresser l'action pour le développement durable, la démocratie, la paix et le climat grâce à des possibilités de financement et de renforcement des capacités, par exemple par l'intermédiaire du Fonds pour l'autonomisation des jeunes, de l'Académie de la jeunesse Afrique-Europe et de la dimension internationale du programme Erasmus + financée par des instruments extérieurs, tout en tenant compte de la nécessité de prévenir la fuite des cerveaux.
12. Invite la Commission à allouer les ressources nécessaires pour renforcer la participation institutionnelle des jeunes par l'intermédiaire du comité de réflexion de la jeunesse pour les partenariats internationaux de l'UE, par la création de structures consultatives de la jeunesse similaires au sein des délégations de l'UE et par l'intermédiaire du réseau de points focaux pour la jeunesse dans les délégations de l'UE.
13. Souligne la nécessité de protéger les jeunes militants et les jeunes défenseurs des droits de l'homme dans le monde entier, y compris les femmes et les filles, notamment dans l'environnement numérique. Le Conseil réaffirme sa détermination à promouvoir un environnement dans lequel les organisations de la société civile puissent s'épanouir en toute sécurité en tant qu'acteurs à part entière et souligne l'importance que revêt le mécanisme de l'UE pour les défenseurs des droits de l'homme.

14. Salue l'action de la Commission visant à renforcer un environnement propice à la participation et au leadership démocratiques inclusifs des jeunes d'horizons divers, en particulier des filles, dans tous les domaines de la vie publique, en particulier l'initiative sur les jeunes, les femmes et la démocratie ("Youth and Women in Democracy Initiative").
15. Se félicite que le programme des Nations unies relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité soit intégré dans les dialogues politiques de l'UE avec les pays partenaires et est déterminé à contribuer à la mise en œuvre de ce programme. Souligne qu'il importe que l'UE et ses États membres appuient la participation inclusive, significative et sûre des jeunes aux mécanismes locaux, nationaux et internationaux de promotion d'une paix durable et de règlement des conflits, et protègent les jeunes qui participent à des actions en faveur de la paix.
16. Se félicite du processus d'examen des orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés, qui vise à renforcer son action en matière de protection des enfants touchés par ces conflits, en s'appuyant sur une démarche de consultation inclusive et de retour d'expérience.

#### *Autonomiser*

17. Réaffirme l'engagement de consacrer au moins 20 % de l'APD financée au titre de l'IVCDCI - Europe dans le monde à l'inclusion sociale et au développement humain. Se félicite du rôle moteur joué par la Commission en faveur de l'augmentation des dépenses consacrées à l'éducation, qui sont passées de 7 % à au moins 10 % du financement total au titre de l'IVCDCI - Europe dans le monde en faveur de l'Afrique subsaharienne, de l'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que de l'Asie et du Pacifique, notamment au moyen d'investissements "Global Gateway" pour la période 2021-2027, et salue la contribution essentielle de l'UE, qui alloue 10 % de ses fonds d'aide humanitaire à l'éducation dans les situations d'urgence. L'UE et ses États membres doivent contribuer à ce soutien par le financement, le dialogue stratégique et l'assistance technique afin d'assurer un accès équitable à une éducation non discriminatoire, inclusive, abordable, accessible et de qualité, y compris en ce qui concerne l'enseignement technique et supérieur pour les enfants et les jeunes du monde entier, en particulier les filles et les jeunes femmes, notamment dans les situations d'urgence et de crises prolongées, conformément aux résultats du sommet des Nations unies sur la transformation de l'éducation et à la déclaration de vision du secrétaire général des Nations unies.

18. Est conscient de la nécessité de soutenir les jeunes dans les régions touchées par des conflits, en particulier dans le contexte des guerres, des conflits et des crises, tels que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine et son incidence considérable sur la jeunesse ukrainienne, la répression violente des manifestations pacifiques en Iran, la répression de la société civile en Biélorussie et la détérioration de la situation en Afghanistan, en particulier pour les femmes et les filles ainsi que pour les minorités. Il convient d'accorder la plus grande attention à la protection des établissements scolaires, des enseignants et des apprenants contre les attaques et de veiller au plus haut point à répondre aux besoins éducatifs, sanitaires, sociaux et culturels des jeunes dans les zones de conflit et dans les lieux de refuge, tant dans l'UE que dans ses pays partenaires.
19. Estime que l'autonomisation des jeunes, et en particulier des jeunes femmes et des jeunes ayant moins d'opportunités et/ou vivant dans des contextes défavorisés, est étroitement liée au fait de posséder des compétences de base et transférables, à la transition de l'école au monde du travail, en assurant l'égalité d'accès au travail décent et à l'emploi productif, y compris à des possibilités d'emploi indépendant formel et d'entrepreneuriat, ainsi que l'égalité de salaire à travail égal, et se félicite dès lors de l'action de la Commission visant à mettre en œuvre une initiative Équipe Europe sur les compétences d'opportunité et l'enseignement et la formation professionnels en Afrique et à soutenir la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse dans les Balkans occidentaux et de régimes d'activation similaires dans les pays voisins de l'Union.
20. Constate que l'enseignement et la formation professionnels (EFP), ainsi que l'acquisition et la validation de connaissances et de compétences, y compris les compétences numériques et transférables, sont essentiels à la fois pour soutenir la création d'emplois et d'entreprises et pour donner aux jeunes, en particulier aux femmes et aux filles, les moyens de mener une vie digne, de participer pleinement à la société en tant que membres responsables de celle-ci et de contribuer au bien-être social, économique et environnemental de leurs communautés. L'éducation non formelle joue également un rôle important en vue d'autonomiser les jeunes et de soutenir leur participation économique, sociale et politique. Il est essentiel à cet égard de tenir compte du principe d'égalité des sexes et de réduire la fracture numérique entre les hommes et les femmes.

21. Souligne qu'il importe d'aborder la question de la santé des jeunes de manière globale, en soutenant les efforts déployés au niveau mondial en faveur d'une couverture sanitaire universelle et de la santé numérique, de la lutte contre les problèmes de santé mentale chez les jeunes et d'une approche de la santé intégrée et adaptée aux jeunes, et de renforcer les systèmes et services de santé ainsi que les politiques éducatives. L'UE demeure attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits humains ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et, à cet égard, elle demeure attachée au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation. Dans cette optique, l'UE réaffirme être déterminée à promouvoir, protéger et faire respecter le droit de chacun d'être pleinement maître de sa sexualité et de sa santé sexuelle et génésique et de prendre librement et de manière responsable des décisions dans ce domaine, sans aucune discrimination, contrainte ou violence. L'UE souligne en outre qu'il est nécessaire de garantir l'accès universel à une information et à une éducation complètes, de qualité et abordables en matière de santé sexuelle et génésique, y compris une éducation sexuelle complète, ainsi qu'aux services de soins de santé.

#### *Connecter*

22. Souligne qu'il importe de soutenir la mobilité inclusive des jeunes dans le monde entier (au moyen d'Erasmus +, de la dimension internationale financée par des instruments extérieurs, du nouveau corps européen de solidarité, des partenariats destinés à attirer les talents, de la mobilité à des fins de volontariat et autres), dans le respect des compétences nationales, et d'appuyer la création d'un réseau mondial solide des anciens étudiants de l'UE.

23. Souligne que la promotion de la participation des jeunes et des enfants à l'éducation civique mondiale, y compris à l'éducation et à la formation en matière de droits de l'homme, telle qu'elle est encouragée par le programme pour l'éducation et la sensibilisation aux problèmes de développement (DEAR), l'éducation au développement durable et le programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, est indispensable pour rendre l'Union européenne et le monde plus inclusifs, plus égaux et plus durables.

24. Invite la Commission et le SEAE ainsi que les États membres, dans le cadre d'une approche Équipe Europe, à suivre les progrès réalisés en utilisant les outils de suivi et d'évaluation existants, à faire rapport au Conseil et à redoubler d'efforts pour collecter des données ventilées par âge et par sexe. Il s'agit notamment de promouvoir dans le monde entier des approches transformatrices qui s'attaquent aux causes profondes de l'inégalité de genre ainsi que des politiques de la jeunesse fondées sur des données probantes, afin d'accroître la transparence et de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Le Conseil invite en outre la Commission à élaborer le cadre de suivi en temps utile et en étroite collaboration avec la jeunesse et à tenir compte des engagements et priorités du plan d'action pour la jeunesse dans l'élaboration des programmes au niveau national ainsi que dans le prochain examen à mi-parcours de l'IVDCI - Europe dans le monde. Les enseignements tirés du suivi seront importants dans la perspective des futurs instruments de financement de l'action extérieure de l'UE après 2027.

---